

Numéro d'Homologation : 1235 / 2019 - B

Dimanche 15 Septembre 2019

Clôture des inscriptions le Samedi 14 Septembre 2019 à 14H
Cosec Saint Chamand – Avenue Elsa Triolet – 84000 AVIGNON

Directeur du tournoi

M. GAUTIER Sylvestre – 06.21.31.61.87

Engagements par Internet

<http://ppcavignonnais.fr>
(Rubrique Tournoi d'Avignon 2019)

Juges Arbitres

M. RAOUL Etienne - 844950 - JA 3
Mr KERMAREC Yann - 844722 - JA 3

Article 1 - Définition : Tournoi National (catégorie B)

Le Tournoi d'Avignon est une compétition de tennis de table organisée par le Ping Pong Club Avignonnais, et destinée aux joueurs licenciés à la FFTF venant de toute la France. Ce tournoi homologué est régi en application des règlements fédéraux. La dotation globale est de 2 240 €.

Article 2 - Licenciation

Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences seront validées ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2019/2020.

Article 3 - Matériel et condition de jeu

La compétition se déroulera sur 27 tables homologuées par l'ITTF. Les balles, plastiques ou celluloïds, homologuées ITTF, seront fournies par les joueurs. Une tenue correcte est exigée. Aucune interruption ne sera établie. Une buvette fonctionnera toute la journée. Il est formellement interdit de coller des revêtements dans l'enceinte du gymnase.

Article 4 - Droits d'engagements

Les engagements sont limités à 3 tableaux.

Mode de paiement	1 Tableau	2 Tableaux	3 Tableaux
Paiement en ligne (carte bancaire)	9 €	18,00 €	24,00 €
Paiement sur place (espèces, chèque)	10 €	20,00 €	27,00 €

En cas de forfait annoncé avant la limite des inscriptions, le club procèdera au remboursement à hauteur de 80% si le paiement a été effectué en ligne. Au delà de la date limite, il n'y aura aucun remboursement.

Un engagement peut être refusé s'il y a dépassement de capacité du tableau.

Un engagement peut être refusé sur décision du Directeur du Tournoi.

Article 5 – Tableaux, horaires et dotations

Ouverture de la salle à 7H30. Le pointage des tableaux débutera une heure avant leur début.

Un tableau peut être annulé si le nombre de joueurs est insuffisant.

Les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes recevront leur prix en chèques.

Tableaux	A NC-6	B NC-9	C NC-11	D NC-14	E NC-17	F NC-20	G TSM	H TSD	I Handicap
Précisions	-700 points	-1000 points	-1200 points	-1500 points	-1800 points	inférieur à numéroté	toutes séries messieurs	toutes séries dames	/
Début	8H30	10H30	11H30	8H30	9H30	10H30	12H30	14H30	13H30
Vainqueur	60 €	80 €	100 €	120 €	140 €	180 €	240 €	80 €	120 €
Finaliste	30 €	40 €	50 €	60 €	70 €	90 €	120 €	40 €	60 €
½ Finaliste	15 €	20 €	25 €	30 €	35 €	45 €	60 €	20 €	30 €

Article 6 - Déroulement de la compétition

Les joueurs seront classés en fonction de leur dernier classement officiel.

Les dames peuvent s'inscrire dans les tableaux messieurs.

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Les parties préliminaires se feront en poules de 3 joueurs.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final.

Les compétiteurs seront leurs propres arbitres dans les poules.

Le tableau final de chaque catégorie est un tableau à élimination directe.

Le tableau I (Handicap) se déroulera sans poules préliminaires.

Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après le premier appel sera déclaré forfait.

Article 7 – Tableau Handicap

Chaque partie se joue en 42 points avec 2 points d'écart.

En fonction de la différence de classements, le joueur le moins bien classé commence avec un nombre défini de points d'avance (voir tableau ci-dessous).

Ecart	0 à 99	100 à 199	200 à 299	300 à 399	400 à 499	500 à 599	600 à 699	700 à 799	800 à 899	900 à 999	1000 à 1099	1100 ou plus
Avance	0	3	6	9	12	15	18	21	24	27	30	33

Les joueurs ont chacun le droit à deux temps morts de 45 secondes.

Les joueurs changent de camp lorsque le mieux classé atteint 21 points.

Article 8 – Assurances

Le Ping Pong Club Avignonnais décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

En cas d'accident, l'assurance personnelle du joueur sera prise en compte.

Les parents seront tenus responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants.

Article 9 - Conditions d'annulation

Le tournoi peut être annulé sans préavis et unilatéralement en fonction de la disponibilité des locaux municipaux ou de la disponibilité des membres organisateurs.

Un tableau peut être annulé si le nombre de joueurs est inférieur à 30.

Article 10 - Tirage au sort

Le tirage au sort de chaque tableau aura lieu en public sur le lieu de la compétition, trente minutes avant le début de chaque tableau.